

Clarification en ce qui concerne la décision de fermeture de Radio Nour et de la chaîne de télévision Al Insène



Suite à la décision de la présidence du gouvernement concernant la fermeture de la chaîne Radio Nour et de la chaîne de télévision Al Insène, la HAICA tient à apporter les éléments de clarification suivants :

I- La HAICA affirme qu'elle n'a pas été informée de cette décision, contrairement à ce qui a été avancé dans la déclaration de la Présidence de la République du 20 juillet 2014 qui s'y rapporte. Elle rappelle que toute décision de sanction administrative décidée à l'encontre d'une institution médiatique ne peut être prise qu'en référence au décret-loi n°116 et les procédures qu'y sont précisées.

II- La HAICA rappelle que les institutions médiatiques en situation irrégulière préexistent à sa propre création et qu'elle a décidé d'adopter une démarche régulatrice fondée sur des dispositifs réglementaires, notamment les cahiers des charges.

III- La HAICA invite l'opinion publique à consulter le calendrier publié sur son site officiel, à propos de l'examen de la situation des nouvelles institutions. Les décisions définitives concernant ces dossiers seront prises fin août 2014.

IV- La HAICA affirme son rôle comme garante de la liberté de communication audiovisuelle, et dans l'instauration d'un système de régulation qui consacre le processus de la transition démocratique. Dans ce cadre, la liberté de la presse est perçue comme outil de lutte contre le terrorisme.

V- La HAICA appelle tous les journalistes et institutions médiatiques à la vigilance extrême, et au respect des principes déontologiques du métier qui combattent les discours de la violence et de la haine. La HAICA met en garde contre la recherche du sensationnel loin des limites

professionnelles et morales, menace la crédibilité des institutions médiatiques et nuit à leur rôle dans la transition démocratique.

Pour la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle:

Le président,

Nouri LEJMI